Concepts

Sources

Recensements de la population

Dénombrements

Le dénombrement est la première exploitation du recensement de la population effectuée après la collecte. Il permet d'obtenir les comptages de population et de logements pour tous les échelons géographiques (du district de recensement aux différentes circonscriptions administratives).

À partir du niveau communal, la combinaison de ces résultats à ceux de l'état civil et des recensements de la population précédents permet d'obtenir les évolutions de population (mouvements naturel et migratoire). Les résultats du comptage des bulletins individuels sont authentifiés par un décret.

Exploitations statistiques

Chaque recensement a été exploité en deux phases. La première exploitation statistique dite « principale » (ou exploitation « légère ») est exhaustive, c'est-à-dire qu'elle traite la totalité des bulletins individuels et des feuilles de logement. Elle fournit des données sur les logements et les ménages.

La seconde exploitation statistique dite « complémentaire » (ex-exploitation « lourde ») permet d'affiner les caractéristiques de l'emploi et de procéder à l'analyse détaillée de la composition des ménages et des familles. Ces variables sont plus complexes à obtenir, c'est pourquoi l'exploitation complémentaire procède par sondage en métropole.

Dans cet atlas, les exploitations statistiques fournissent les données sur les ménages, les logements, les résidences principales.

Saphir

Saphir est une base historique qui regroupe les données individuelles des différents recensements depuis 1962 sur la population et l'emploi. Les informations sont issues du sondage au 1/20ème pour 1962, du sondage au quart pour les recensements de 1968, 1982 et 1990, du sondage au 1/5ème pour 1975 et de l'exploitation complémentaire pour 1999. Cette base tient compte des modifications communales intervenues depuis 1962.

Saphir a été utilisé pour extraire toutes les données individuelles sur les caractéristiques sociodémographiques de la population, les migrations résidentielles, la population active, les emplois et les navettes domicile/travail.

Incertitude liée au sondage

Si l'exploitation principale, exhaustive, est significative à tous les échelons géographiques, les exploitations par sondage ne fournissent des résultats significatifs que sur des zones géographiques d'une certaine taille. Le traitement par sondage impose des précautions dans l'interprétation des chiffres. Ainsi, un effectif de 1 000 000 tiré du sondage au quart a 95 % de chance de se situer entre 996 000 et 1 004 000 (soit une marge d'incertitude de 0,4 %). Pour un effectif de 100, le nombre réel est compris entre les valeurs 60 et 140 (soit une marge d'incertitude relative de 40 %). Il convient donc d'être d'autant plus prudent que l'on raisonne sur des unités géographiques d'effectifs faibles.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux des ménages sont établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation fournis à l'Insee par la Direction Générale des Impôts. Le rapprochement de ces deux fichiers permet le passage du foyer fiscal à la notion de « ménage fiscal ». Il se définit comme un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (taxé au titre de résidence principale pour la taxe d'habitation).

Sitadel

Sitadel (Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur le Logement et les locaux) est une base de données gérée par le Service Economique et Statistique des Affaires économiques et internationales du ministère de l'Equipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

C'est une base de données exhaustive, contrôlée et enrichie tous les mois. Elle recense l'ensemble des opérations de construction de logements et de locaux non résidentiels ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire. Elle fournit des informations sur les principales caractéristiques des opérations de construction neuve, à la fois sur les constructions de logements (nombre, surfaces autorisées ou commencées selon le type de construction, le mode d'utilisation, le maître d'ouvrage) et les locaux autres qu'habitation (surface autorisée ou commencée, selon le maître d'ouvrage et le type d'ouvrage).

Définitions

Géographie

Aire urbaine

Une aire urbaine mesure l'influence de la ville au sens économique du terme. Elle est constituée d'un pôle urbain offrant au moins 5 000 emplois sur son territoire et d'une couronne périurbaine regroupant toutes les communes (périurbaines) alentour dont au moins 40 % des actifs travaillent dans l'ensemble de l'aire. L'aire urbaine de Paris est la plus vaste. Elle se compose de 1 584 communes et s'étend au-delà des limites de la région Île-de-France (près de 400 communes hors du périmètre régional), en particulier sur les départements limitrophes du nord et de l'est (Oise, Eure, Eure-et-Loir).

Périphérie d'une ville nouvelle

Ensemble des communes appartenant aux trois premières couronnes de communes autour de la ville nouvelle considérée (cf. Périmètres des périphéries des villes nouvelles).

Croissance démographique

Densité de population

Rapport entre la population sans double compte et la superficie de la zone géographique. Pour des raisons de comparabilité, la superficie de référence est celle retenue au recensement de 1999.

Population sans doubles comptes

La population sans doubles comptes comprend toutes les personnes (françaises ou étrangères) résidant sur le territoire métropolitain. La population est dite « sans double compte » (PSDC) car elle comptabilise une seule fois les personnes ayant des attaches dans deux communes (élèves internes, militaires du contingent ou personnes vivant en collectivité), chaque individu n'est comptabilisé qu'une seule fois dans une seule commune. Elle présente l'intérêt d'être cumulable à tous les niveaux géographiques.

Solde migratoire

Différence entre les entrées et les sorties de personnes d'une zone au cours d'une période considérée. Le solde migratoire est ici calculé par différence entre la variation de la population pendant la période intercensitaire et le solde naturel.

Solde naturel

Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès dans la zone géographique au cours d'une période.

Superficie

Les superficies ont été évaluées en 1975 par le Service du Cadastre (Direction Générale des Impôts). Elles tiennent compte des modifications communales intervenues depuis.

Elles comprennent toutes les surfaces du domaine privé et public (cadastré ou non) à l'exception des lacs, estuaires de fleuves ainsi que des étangs et glaciers de plus de 100 hectares.

Taux de variation annuel moyen de la population

Ce taux mesure l'évolution de la population. Il a deux composantes, l'une due au solde migratoire, l'autre due au solde migratoire. Les taux sont calculés en moyenne annuelle pour permettre la comparaison entre des périodes intercensitaires de durée variable.

Migrations résidentielles

Migrants

On appelle «migrants» les personnes dont la commune de résidence au 1er janvier de l'année du précédent recensement était différente de la commune de résidence au recensement considéré. Les mouvements intermédiaires ne sont pas pris en compte.

Population entrante dans une zone

Ensemble des personnes qui résident dans cette zone au recensement considéré, mais qui résidaient dans une zone géographique différente au 1er janvier de l'année du précédent recensement.

Population sortante d'une zone

Ensemble des personnes qui habitaient dans cette zone au 1er janvier de l'année du précédent recensement, mais qui résident dans une zone géographique différente au recensement considéré.

Population stable dans une zone

Ensemble des personnes qui habitaient la même zone géographique au 1er janvier de l'année du précédent recensement.

Caractéristiques sociodémographiques

Age

Age atteint au cours de l'année du recensement, c'est-à-dire l'âge par génération. Autrement dit, l'âge est calculé en différence de millésime entre l'année du recensement et l'année de naissance. C'est également l'âge en années révolues au 31 décembre de l'année du recensement.

Catégorie socioprofessionnelle

La catégorie socioprofessionnelle est obtenue par regroupement en huit catégories des professions. Les six premiers postes de cette nomenclature distinguent la profession déclarée des personnes ayant un emploi et des chômeurs ayant déjà travaillé (agriculteurs exploitants ; artisans, commerçants, chefs d'entreprise ; cadres et professions intermédiaires ; employés ; ouvriers). Le poste « retraités » regroupe tous les anciens actifs. Le poste « autres personnes sans activité professionnelle » englobe les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les élèves et étudiants ainsi que

toutes les personnes sans activité professionnelle de moins ou plus de 60 ans (sauf les retraités).

Diplôme

Les personnes de 15 ans ou plus sont réparties selon le dernier diplôme obtenu. Pour les recensements de 1968 et 1975, les différents niveaux retenus sont : aucun diplôme ou CEP, BEPC, CAP ou BEP et baccalauréat ou plus. Pour les recensements suivants (1982, 1990 et 1999), on distingue le baccalauréat, les diplômes de 1er cycle et BTS et enfin les diplômes du 2e cycle ou plus (diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école…). Dans la modalité « aucun diplôme » entrent en compte les non-déclarations qui peuvent correspondre à des omissions, des refus de réponse, de même qu'à l'absence de diplôme.

Nationalité : part des étrangers dans la population

La population étrangère est définie en fonction d'un critère de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française. Un étranger peut acquérir la nationalité française au cours de sa vie, en fonction des possibilités offertes par la législation. Il devient alors français par acquisition.

Logements

Logement

Le logement est défini du point de vue de son utilisation : c'est un local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation. On distingue quatre catégories de logement : les résidences principales, les logements (ou pièces indépendantes) utilisés occasionnellement, les résidences secondaires (logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances) et les logements vacants.

Logements mis en chantier

Nombre de logements commencés réellement au cours de la période considérée. On distingue les logements individuels (type maisons individuelles) des logements collectifs (logements dans un immeuble collectif). Les données sur les mises en chantier de logements sont issues de Sitadel (voir sources).

Résidences principales

Ensemble des logements où le ménage demeure la plus grande partie de l'année. Les résidences principales comprennent essentiellement les logements ordinaires (maisons individuelles, logements dans un immeuble collectif), mais aussi les logements-foyers pour personnes âgées, les fermes, les pièces indépendantes louées, sous-louées ou prêtées à des particuliers, les chambres meublées dans les hôtels, les constructions provisoires et les habitations de fortune.

Statut d'occupation des résidences principales

Le statut d'occupation permet de définir à quel titre l'occupant habite sa résidence principale : propriétaire, locataire ou sous-locataire, logé gratuitement.

Le statut de propriétaire du logement inclut les différentes formes d'accession à la propriété. Le statut de locataire ou de sous-locataire concerne les locations de logements loués vides ou meublés, ainsi que les locations de chambres d'hôtel, quand il s'agit de la résidence principale de l'individu ou du ménage. Ce statut regroupe les locataires ou sous-locataires d'un logement loué vide non HLM, les locataires ou sous-locataires d'un logement loué vide HLM et les locataires ou sous-locataires d'un logement meublé ou d'une chambre d'hôtel. La distinction logement HLM n'est possible que depuis 1982.

Taux de vacance des logements

Rapport du nombre de logements vacants au parc total de logements.

Un logement vacant est un logement disponible pour la vente ou la location, logement neuf achevé mais non encore occupé à la date du recensement ou de l'enquête, autre logement inoccupé (hors résidence secondaire).

Ménages

Ménage

On appelle ménage l'ensemble des occupants d'un même logement (occupé comme résidence principale), quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne. Il comprend également les personnes qui ont leur résidence personnelle dans le logement mais qui séjournent à l'époque du recensement dans certains établissements (élèves internes des établissements d'enseignement et militaires du contingent qui sont ainsi «réintégrés» dans la population des ménages). Les habitations mobiles (y compris les bateaux des mariniers) ne font pas partie des résidences principales. Depuis 1968, le nombre de ménages est égal au nombre de résidences principales.

Famille

Une famille est définie comme un ensemble d'au moins deux personnes du même ménage, constitué soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfant, soit d'un adulte sans conjoint et de son ou ses enfant(s). Dans ce dernier cas, on parle de famille monoparentale. On appelle famille principale la famille de la personne de référence du ménage. Sont recensés comme enfants tous les individus célibataires vivant sans conjoint ni enfant dans le même ménage que leurs parents, sans la limite d'âge maximale de 24 ans. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer ou dont les enfants ont plus de 24 ans est compté parmi les couples sans enfant.

Revenus fiscaux

Revenu fiscal annuel médian par UC

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées chaque année par les contribuables au fisc sur le formulaire n° 2042, avant abattement. Les plus-values, revenus exceptionnels ou différés ne sont pas pris en compte.

Le revenu fiscal exprimé par unité de consommation (UC) présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe. La médiane du revenu fiscal par UC partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

Unité de consommation (UC)

Pour faciliter la comparaison des niveaux de vie entre ménages dont la taille et la structure familiale diffèrent, des calculs de revenu par unité de consommation (UC) sont établis. Le nombre d'unités de consommation d'un ménage est obtenu en comptant une unité de consommation pour la personne de référence, 0,5 unité pour toute autre personne âgée de 14 ans ou plus et 0,3 unité pour chaque enfant de moins de 14 ans (échelle OCDE).

Ménage fiscal

Le « ménage fiscal » est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Le « ménage fiscal » ne coïncide pas avec la notion habituelle du ménage, comme dans le cadre du recensement de la population.

Population active

Population active

Elle comprend la population active occupée (y compris les apprentis), les chômeurs et exclut, pour tous les recensements, les militaires du contingent. La population active occupée regroupe l'ensemble des actifs ayant un emploi, soit les personnes qui ont une profession et l'exercent au moment du recensement.

La population active est composée de personnes âgées de 15 ans ou plus, sauf pour le recensement de 1975 où elle est constituée de personnes âgées de 17 ans ou plus. Les personnes qui déclarent aider un membre de leur famille dans son travail y sont également comptabilisées si la personne aidée n'est pas salariée (exploitant agricole, artisan, commerçant, profession libérale, etc.).

Les apprentis sous contrat, les stagiaires rémunérés et les personnes qui, tout en poursuivant leurs études, exercent une activité professionnelle font également partie de la population active ayant un emploi.

Statut d'emploi

Le statut d'emploi permet de distinguer les salariés des non-salariés. La notion de statut ne s'applique qu'à la population active ayant un emploi.

Les non-salariés comprennent les indépendants, les employeurs ou les aides familiaux. Ces derniers sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte (exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale).

Pour les salariés, on distingue les salariés du secteur privé et les salariés du secteur public (Etat, collectivités locales) ou des entreprises publiques. La répartition entre les différentes catégories de salariés dépend de la nature de l'employeur.

Taux d'activité

C'est le pourcentage de personnes actives parmi la population âgée de 15 ans ou plus pour l'ensemble des recensements sauf 1975 où la population de référence est celle ayant 17 ans ou plus.

Taux de chômage

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active.

Emploi

Emplois au lieu de travail

Ensemble des personnes qui ont une profession et qui l'exercent au moment du recensement. Ces actifs occupés sont comptabilisés dans la commune de lieu de travail.

Taux d'emploi

Rapport entre l'effectif des emplois offerts et celui des actifs résidents.

Activité économique

La notion d'activité économique se distingue de la notion de profession. Cette dernière correspond au métier individuel (par exemple : sténodactylo) ; la première se rapporte à l'unité économique où la profession est exercée (par exemple : construction automobile). On attribue à chaque actif ayant un emploi l'activité économique de l'établissement qu'il dirige ou qui l'emploie.

Les activités sont regroupées en 4 postes (agriculture, industrie, construction, tertiaire). Une nomenclature en 16 postes permet d'obtenir une information plus détaillée.

Fonctions métropolitaines supérieures

La grille définissant les fonctions métropolitaines supérieures a été

construite en 1994 à partir des critères suivants : elles sont à la fois aisément identifiables, davantage présentes dans les villes (et, de fait, d'autant plus que la ville est importante), et correspondent au plus haut niveau de qualification, de type cadre, ingénieur ou chef d'entreprise. Leur contenu décisionnel est élevé et elles jouent un rôle important dans le développement des principales métropoles. Douze fonctions ont été identifiées et les emplois relevant de chaque fonction ont été comptabilisés au recensement de 1990 en croisant les secteurs d'activité (NAP) et les professions (PCS). La grille de 1994 a été modifiée pour s'adapter à la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF). À cette occasion, le nombre de fonctions a été ramené à onze, les fonctions de recherche et de recherche-industrie ayant fusionné, la frontière entre les deux fonctions était devenue trop floue.

Un certain nombre d'emplois de haut niveau ne sont pas comptabilisés dans les fonctions métropolitaines supérieures car ils ne sont pas spécialement concentrés dans les grandes villes ou parce que les liens entre la croissance de ces emplois et la croissance totale de l'emploi n'avaient pas été établis entre 1982 et 1990 : ce sont les emplois de cadres supérieurs de la santé, de l'action sociale, des collectivités territoriales et de certains services publics, de l'intérim, de la production industrielle et du commerce de détail.

Les données utilisées pour quantifier les emplois supérieurs sont issues de l'exploitation complémentaire des recensements (sondage au quart). Elles sont par conséquent affectées d'une marge d'incertitude d'autant plus importante que l'effectif considéré est faible.

Locaux d'activité

Surfaces de locaux autres qu'habitation

Surfaces d'activité (exprimées en m²) réellement mises en chantier au cours de la période considérée. Ces surfaces sont extraites de la source Sitadel.

Il est possible de distinguer les principales destinations des surfaces d'activité. D'après le permis de construire, on peut en particulier isoler les surfaces destinées aux bureaux, commerces, bâtiments industriels, stockage agricole ou non, équipement collectif transport, équipement collectif enseignement, équipement collectif santé, équipement collectif hygiène et action sociale, équipement collectif culture, hébergement, autres (agriculture, parking, ouvrages spéciaux).

Navettes domicile/travail

Navettes

On appelle « navettes », les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que « chauffeur-routier », « chauffeur de taxi », « VRP », « commerçant ambulant » ou « marin-pêcheur » les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

Aire de diffusion

Lieu de travail des actifs occupés résidant dans une zone géographique donnée.

Aire de recrutement

Lieu de résidence des actifs qui occupent un emploi dans la zone géographique considérée.